

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 07 mai 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M Sébastien KOSLOFF.

Était absent et excusé : M Jean-Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250513 - 03 - OBJET : CRÉATION DE POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;
Vu la délibération n° 20241015-08 du 15 octobre 2024 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 septembre 2024 ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 01 juillet 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) ;
Vu l'arrêté n° 2021/37P fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02 juillet 2021 ;
Vu l'arrêté n°2025/01P établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AU 01 JUILLET 2025			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe : 31,65/35ème	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe : 31,65/35ème	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention » :

→ **ADOpte** cette modification du tableau des emplois à compter du 01 juillet 2025.

→ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 mai 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

